

**M. le Ministre d'Etat.**- Monsieur le Président, Monsieur le rapporteur, Mesdames, Messieurs les Conseillers Nationaux,

Le Gouvernement a pris connaissance avec une grande attention du rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le projet de Budget Primitif de l'Etat pour l'exercice 2014 que le Gouvernement a voulu ambitieux dans son élaboration.

Je tiens en premier lieu à remercier son Président, Monsieur Marc BURINI, pour la présentation qu'il vient d'en faire, laquelle invite *in fine* les Conseillers Nationaux à se prononcer favorablement sur ce projet de loi, ce dont je me réjouis, sous réserve des réponses et des engagements demandés au Gouvernement qui feront notamment l'objet de mon présent propos.

Avant d'aller plus en avant sur ces points, je souhaiterais revenir sur deux sujets essentiels à mes yeux : le rôle institutionnel du Gouvernement et du Conseil National, d'une part, et les fondements essentiels de notre modèle de développement, d'autre part.

S'agissant tout d'abord du rôle de chacune des Institutions que nous avons l'honneur de représenter, il est en effet important d'en avoir une approche commune dès ce premier Budget Primitif soumis au vote de la nouvelle législature. C'est pourquoi je voudrais rappeler, ce que je crois n'est ici contesté par personne, que le Prince Souverain est l'unique garant et dépositaire de l'intérêt général du pays qui concerne bien entendu et au premier chef les Monégasques, mais, au-delà, l'ensemble des résidents et des personnes qui viennent apporter leur travail à Monaco. C'est en ligne directe avec les objectifs et les grandes orientations que fixe le Souverain que le Gouvernement Princier inscrit son action.

Le projet de Budget Primitif 2014 soumis au vote du Conseil National est la plus récente manifestation de la continuité de cette action qui vise l'excellence et le bien-être de tous les Monégasques, mais également de tous les habitants, les actifs, voire les visiteurs de la Principauté.

Le Conseil National est bien entendu un acteur majeur dans son rôle de représentant des Monégasques et ce soir, au moment d'entamer l'examen du budget, je tiens à dire que nous sommes, Gouvernement et Elus, au service de l'intérêt général.

Je peux vous assurer à cet égard que le Gouvernement tient compte également des aspirations formulées par les nationaux en général et aussi particulièrement lors des dernières élections, mais je pense que vous serez d'accord avec moi si je dis qu'il ne faut pas confondre à Monaco un programme électoral proposé au vote des Monégasques, tout légitime qu'il soit, avec l'action publique qui est menée par l'Etat c'est-à-dire par vous et par nous, au nom de l'intérêt général. Notre régime fonctionne ainsi depuis **très** longtemps, il a fait la preuve de sa

performance et de sa stabilité et je ne crois pas que quelqu'un ici, ce soir, souhaite le remettre en cause.

J'aborde à présent le second sujet essentiel de mon propos liminaire pour rappeler les fondements essentiels de notre modèle de développement. En effet, Monsieur le rapporteur, vous dites en substance que la Principauté évolue dans une conjoncture économique mondiale qui demeure incertaine, que ce contexte doit inciter à la prudence et à la discipline budgétaire sans pour autant sacrifier nos investissements. Vous insistez également sur l'importance de conserver notre indépendance financière en sanctuarisant au moins deux années de budget en réserve liquide sur notre Fonds de Réserve Constitutionnel afin de sauvegarder notre modèle social.

Monsieur le rapporteur, je partage entièrement votre analyse. Je la partage à tel point que ces principes sont scrupuleusement appliqués par le Gouvernement depuis plusieurs années maintenant et que le projet de Budget Primitif 2014 ne déroge pas à cette ligne de conduite.

Par contre, Monsieur le rapporteur, là où je ne vous suis plus, ou pour être plus aimable, où je vous suis moins, c'est lorsque vous relevez, et je vous cite : « *la fragilité sous-jacente de notre modèle économique* ».

En effet, outre la stabilité de nos Institutions à laquelle j'ai pu faire référence précédemment, la solidité de la Principauté réside également dans une certaine vision du rôle de l'Etat qui doit demeurer le garant de la pérennité et du développement du modèle économique et social monégasque. Cette vision tient bien entendu compte de la situation particulière de Monaco : une ville-Etat contrainte par ses frontières où les nationaux sont minoritaires. Dans ce contexte d'espace rare, rien ne doit être laissé au hasard pour optimiser le développement économique du Pays tout en garantissant une protection sociale exemplaire pour les Monégasques, les résidents et ceux qui contribuent chaque jour à accroître la richesse nationale.

Sans revenir sur les nombreux atouts de Monaco, qu'ils soient naturels ou développés par les Princes qui ont régné depuis la seconde moitié du XIXème siècle, il paraît évident que la Principauté a vocation à être une terre d'excellence sur le plan économique, l'étroitesse du territoire agissant comme un véritable stimulus pour privilégier et dynamiser les activités à forte valeur ajoutée. Cette prospérité, née des mécanismes du marché, est néanmoins maîtrisée par l'Etat qui contrôle l'implantation des agents économiques et favorise la diversification du tissu monégasque, afin que, et passez mon expression, « tous les œufs ne soient pas mis dans le même panier » et j'ajouterais même que le Gouvernement s'assure préalablement que ces œufs sont sains et féconds.

La conjugaison de ces éléments fonde l'attractivité de la Principauté, entretenant ainsi un cercle vertueux, un contexte favorable dans lequel le rôle de l'Etat est précisément de maintenir et de renforcer les conditions optimales d'accueil de nouveaux investisseurs. Pour ce faire, le Gouvernement Princier adapte sans cesse aux évolutions économiques et sociales les services et les aménagements publics, ainsi que les réglementations, afin que la Principauté reste à la pointe des destinations privilégiées dans le monde. L'intérêt marqué pour notre pays par les étrangers qui viennent et de plus en plus des quatre coins du monde y vivre, y investir et y travailler me semble être l'une des preuves incontestables de la réussite de cette adaptation de notre modèle économique et social.

Pour ouvrir une parenthèse sur le plan fiscal, je souhaite aussi rappeler que l'Etat a fait depuis longtemps le choix de fonder son financement sur les taxes indirectes, l'impôt sur les sociétés ainsi que les taxes sur les transactions immobilières. Ce choix délibéré, Monsieur le rapporteur, qui n'a donc rien de « subi », et ce choix est certainement le plus efficace et le plus adapté aux spécificités de la Principauté, dans la mesure où il fournit les recettes nécessaires en impactant au minimum l'économie réelle : les incitations au travail, à l'innovation et à la prise de risque peuvent jouer à plein, mais bien évidemment, au-delà de ces mécanismes vertueux, c'est notre attractivité qui s'en trouve renforcée.

J'ajoute à cet égard que la signature récente par la Principauté de la lettre d'intention d'adhésion à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE vient renforcer la transparence, l'Etat de droit et la coopération qui sont aujourd'hui des facteurs d'attractivité essentiels.

Dès lors, fort de la rentabilité du modèle économique monégasque, l'Etat veille en retour à ce qu'elle profite au modèle social qui est certainement, et vous le savez, l'un des plus avantageux du monde avec notamment des logements à prix modéré pour les nationaux, des aides ciblées vers les bas revenus et une couverture de santé garantie pour tous.

Enfin, en matière de comptes publics, la règle est l'excédent budgétaire avec un déficit pouvant toutefois apparaître dans un contexte de crise généralisée, tel que celui qui prévaut en Europe depuis la fin des années 2000. L'important est de conserver un excédent structurel qui passe par un contrôle attentif de la dépense publique, ce à quoi le Gouvernement et le Conseil National s'emploient.

Dans la mesure où notre indépendance financière est garantie par un Fonds de Réserve Constitutionnel conséquent, dont les modalités de gestion ont été améliorées et peuvent encore l'être, d'autant plus que, je le répète, nous sommes d'accord sur le volume minimum de sa partie liquide, je pense pouvoir dire que la pérennité et la solidité de notre modèle de

développement sont assurées, aussi bien sur le plan économique que social, les deux étant étroitement liés. Cela ne doit pas pour autant bien sûr nous inciter à relâcher nos efforts car c'est le fruit d'un travail collectif de tous les instants.

Les résultats récents sont d'ailleurs là pour le prouver avec un Produit Intérieur Brut, en croissance de 0,9% en 2012 au cœur d'une Europe au bord de la récession et un équilibre budgétaire retrouvé que nos plus proches voisins n'ont plus connu depuis des décennies. Au-delà de ces résultats, je pense que, du spécialiste au profane qui s'intéresse au cas de la Principauté, beaucoup seraient d'accord avec le fait que Monaco est un pays prospère, un pays de plein emploi et un pays solidaire avec les plus vulnérables.

Avant d'aborder dans le détail les différents points soulevés dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale et sans revenir sur les chiffres parfaitement exacts des grands équilibres dont vous avez donné lecture, Monsieur le rapporteur, je voudrais énoncer les lignes fortes du projet de Budget Primitif 2014 qui, je le répète, se présente comme particulièrement ambitieux, surtout en matière d'investissements.

Ce budget se présente avec un déficit prévisionnel relativement faible. Comme vous l'avez vous-même relevé, Monsieur le rapporteur, ce dernier diminue de moitié par rapport au Budget Primitif 2013. Je voudrais sur ce point vous apporter les précisions suivantes.

Ce déficit, qui s'inscrit dans le cadre de la feuille de route présentée par le Gouvernement dans le cadre du Budget Primitif 2012, correspond à la corrélation entre les recettes et les dépenses estimées. Ne pas permettre un déficit impliquerait soit de majorer les recettes de façon moins prudente voire artificielle, ce que le Gouvernement se refuse de faire, soit de minorer les dépenses, au risque, dans les deux cas, de présenter des rectifications élevées en octobre.

Minorer encore les dépenses ne semble pas approprié : dès lors que la construction du budget se fait en agréant les besoins de chaque service/mission/projet qui génère des dépenses et en comparant cette somme aux recettes estimées initialement ; il est ensuite nécessaire d'arbitrer ces dépenses qui sont, par définition, toujours très supérieures aux possibilités, pour les adapter aux recettes estimées. Dès lors qu'on sait que les dépenses sont habituellement exécutées de quelques points en dessous de 100 %, il ne paraît donc pas nécessaire de « pousser » les arbitrages au point de ramener dans le Budget Primitif les dépenses au niveau strict des recettes et donc à l'équilibre budgétaire.

Ainsi, le déficit inscrit au Budget Primitif 2014 devrait aboutir, à la clôture, à un exercice à l'équilibre, voire en léger excédent.

Nous maintenons par conséquent le cap vers un retour durable à l'équilibre de nos finances publiques, déjà atteint comme je l'ai dit en 2012 et espéré pour 2013.

Il convient à cet égard de souligner le niveau des recettes de l'Etat, toujours en augmentation, issu pour une majeure partie d'une activité économique en croissance notable et d'une attractivité en forte progression.

Je ne vais pas reprendre le détail de vos développements à ce sujet, Monsieur le rapporteur, car vous avez été extrêmement complet et précis.

Deux remarques simplement :

- Il est de bonne pratique de comparer les évolutions de Budget Primitif à Budget Primitif, en effet les natures du Budget Primitif et du Rectificatif sont différentes compte tenu de la période à laquelle chacun des deux est élaboré ;
- Par ailleurs, et même si l'on considère effectivement que le transfert des actions de la S.B.M. constitue une « opération blanche », l'augmentation de nos recettes d'une année sur l'autre serait bien de 6 %, ce qui paraît très significatif.

Comme il s'y était engagé, le Gouvernement a continué à privilégier les secteurs de la santé et du social, de l'éducation et de la sécurité, ainsi que l'offre culturelle qui fait partie des fleurons de notre attractivité.

Mais cette année, le Gouvernement a également souhaité renforcer sa politique d'investissements et d'équipements pour poursuivre les chantiers en cours et lancer de nouvelles opérations structurantes pour le pays qui seront porteuses d'activités pour les entreprises locales.

C'est dans cet esprit, qui est appelé à se perpétuer à l'avenir, que le Gouvernement s'est attelé à dégager un surplus de recettes, en mettant en œuvre des solutions par ailleurs recommandées par la Commission Supérieure des Comptes pour aller dans le sens d'une plus grande cohérence budgétaire.

En effet, cette commission a recommandé que le Fonds de Réserve Constitutionnel soit, dans la mesure du possible, le seul dépositaire des actions et participations de l'Etat. Le Gouvernement propose donc d'engager dès le Budget Primitif 2014 un transfert d'actions de la S.B.M. du budget de l'Etat au Fonds de Réserve Constitutionnel qui en détient déjà une moitié. Cette opération porte sur plusieurs exercices et représente, au cours actuel du marché, un total de 240 M€. Pour 2014, c'est une première tranche de 20 M€ qu'il est proposé de transférer,

permettant ainsi d'augmenter les dépenses d'équipements stratégiques de pratiquement 10 % par rapport à l'exercice précédent, en les portant à 262 M€.

Vous le voyez, le Gouvernement aurait pu faire sans, mais il a voulu donner une marge supplémentaire en faveur de la réalisation d'opérations qui contribueront activement à l'essor de l'économie monégasque.

Ce soir, notre engagement est clair et confirmé devant le Conseil National : ces 20 M€ seront affectés aux travaux de l'héliport, à la construction du socle de l'opération Pasteur, à l'extension du Centre Commercial de Fontvieille et au projet d'extension en mer. Il s'agit uniquement, comme vous le voyez, d'investissements stratégiques et rentables qui constitueront des relais de croissance et d'investissements pour l'avenir, sources de travail pour les entreprises locales et de recettes fiscales supplémentaires pour l'Etat.

Je tiens à ajouter à ce sujet que le Gouvernement avait tenu à présenter cet état de fait, cette proposition au Conseil National dès le soir du vote du Budget Rectificatif 2013 qui a eu lieu le 10 octobre dernier. Je tiens aussi à préciser que, loin d'appauvrir le Fonds de Réserve Constitutionnel comme vos propos pourraient le laisser penser, Monsieur le rapporteur, ce transfert permet de doter ce Fonds d'actions cotées dont la valorisation est importante et certainement appelée à s'accroître à l'avenir avec les projets de la S.B.M..

Enfin, puisque vous en appelez à « l'honnêteté intellectuelle » en la matière Monsieur le rapporteur, je voudrais vous répéter que la référence à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes porte sur le regroupement au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel des actions et participations de l'Etat, dont font bien partie les actions de la S.B.M.. C'est précisément cette recommandation de la Commission Supérieure des Comptes qui a conduit le Gouvernement à regrouper, à terme bien sûr, l'ensemble des actions de la S.B.M. au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel, puisque celles présentes au budget de l'Etat font figure d'exception.

Naturellement Monsieur le rapporteur, la Commission de Placement des Fonds a pour vocation de discuter de tous les détails de cette opération. Nous avons déjà commencé à le faire lors de la réunion qui s'est tenue vendredi dernier. C'est aussi la mission de cette Commission de continuer à réfléchir sur le rôle du Fonds de Réserve Constitutionnel dans les investissements productifs de l'Etat et sur les modalités de sa gestion, comme je l'ai évoqué plus avant dans mon propos et comme nous le faisons d'ailleurs à chaque réunion.

Avant d'en venir aux grands thèmes soulevés dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je souhaite en premier lieu répondre à certaines interrogations qui y sont formulées.

S'agissant tout d'abord des observations relatives à la présentation du Programme Gouvernemental d'Action, plus connu entre nous sous l'acronyme de P.G.A., vous souhaitez, Monsieur le rapporteur, que ce document ne fasse apparaître que les nouveaux objectifs et que des sommes soient clairement allouées à ces objectifs.

D'une manière générale, vous savez le Gouvernement ouvert pour rechercher de façon concertée la meilleure manière de vous éclairer sur le budget de l'Etat. C'est pourquoi, avant même les échanges écrits de questions/réponses ainsi que les séances privées et publiques qui nous réunissent, le Gouvernement accompagne toujours le dépôt du projet de Budget Primitif, à la fin du mois de septembre, d'un rapport dans lequel figure notamment le P.G.A.. Ce document, élaboré sous une forme littéraire, présente dans leurs grandes lignes l'ensemble des objectifs et actions publiques que le Gouvernement Princier entend atteindre et mener l'année suivante. Mais ce rapport comprend également un exposé sur l'exécution du budget de l'année précédente, l'exposé des motifs de la loi de Budget Primitif, un document de travail explicatif de ce même budget et le programme triennal d'équipement public. L'analyse des données contenues dans les divers éléments constitutifs du rapport permet une mise en adéquation entre les objectifs et les moyens alloués, mais je reconnais qu'une amélioration de présentation apparaît possible en la matière. Nous avons bien noté vos propositions à cet égard et je pense que nous allons voir comment les prendre en compte, même si une présentation des seuls objectifs nouveaux peut se révéler quelque peu réductrice s'agissant des grandes politiques publiques qui doivent s'inscrire nécessairement dans la durée.

Par ailleurs, comme Monsieur le rapporteur regrette que le sujet du logement des Monégasques soit traité de manière, je cite, « *relativement succincte au sein du P.G.A.* », je voudrais lui indiquer qu'un chapitre entier lui est consacré mais que, je le répète, ce document n'a pas pour vocation d'entrer dans le détail des choses. Dès lors, si je regrette que la commission ait pu être, et je vous cite encore, « *particulièrement choquée* », je peux complètement la rassurer ce soir en vous confirmant que, comme pour le Conseil National, le logement des Monégasques figure au plus haut rang des priorités de l'action gouvernementale. Les réalisations domaniales de ces dernières années et les projets sur lesquels je reviendrai par la suite le prouvent : il n'y a vraiment aucun doute à avoir sur ce point.

Autre sujet soulevé dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale : les recettes de T.V.A. immobilière et la commercialisation des futurs appartements de la Tour Odéon. Je précise que je me limiterai pour l'instant à une seule explication sur la partie privée de cette dernière opération dans la mesure où j'entends revenir plus longuement par la suite sur la partie domaniale de la Tour.

Les recettes de T.V.A. immobilière sont sujettes à de fortes variations d'un exercice à l'autre, ainsi on a pu constater un montant de 16.196.647 € en 2009, 1.032.671 € en 2010, 863.351 € en 2011 et 20.675.003 € en 2012.

Le niveau de recettes tient en effet à un petit nombre de programmes immobiliers, dont la réalisation est au demeurant difficile à prévoir d'une année sur l'autre.

C'est pourquoi les recettes de T.V.A. immobilière font volontairement l'objet d'estimations prudentes dans le cadre des Budgets Primitifs, dans l'attente d'indications précises sur l'achèvement de l'immeuble, sa commercialisation ou encore l'apurement de la T.V.A. déductible au titre des dépenses de construction.

Au 30 novembre 2013, ces recettes s'élèvent à près de 20 M€ en raison de programmes immobiliers achevés (immeubles Le Monator, L'Oiseau bleu et Monte Carlo View) et d'un immeuble en cours de construction (Tour Odéon). La prévision des recettes de T.V.A. immobilière pour 2013 a ainsi été portée de 1 M€ à 20 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif.

Dans la mesure où ces programmes continueront d'avoir une incidence positive sur les recettes de l'an prochain, la prévision initiale pour 2014 a été portée à 15 M€, soit + 14 M€ en comparaison du Budget Primitif 2013.

Il est certes possible et, en tout état de cause, souhaitable, que cette première estimation appelle une révision à la hausse dans le cadre du Budget Rectificatif 2014. Toutefois, en matière de T.V.A. immobilière, comme pour l'ensemble des prévisions de recettes, le Gouvernement préfère revoir ses estimations à la hausse plutôt que devoir les réviser à la baisse dans le cadre du Budget Rectificatif.

S'agissant en particulier du programme Odéon, le promoteur a conclu des promesses de ventes assorties d'indemnités qui lui restent acquises en toute hypothèse et qui sont, ces indemnités, à l'origine de la T.V.A. acquittée au printemps 2013.

Vous déplorez, Monsieur le rapporteur, que les rentrées de T.V.A. ne soient pas plus importantes dès à présent, mais je voudrais rappeler ici qu'elles ne sont que différées et que cette T.V.A. sera bien perçue par l'Etat au moment de la vente des logements qui ne pourra intervenir qu'à la fin des travaux de l'opération.

Ce sont donc là des recettes, si j'ose dire, différées mais qui entreront bien dans le budget de l'Etat.

J'en viens à présent à un autre point soulevé par Monsieur le rapporteur qui concerne le Programme Triennal d'Equipement Public 2014/2016.

Je tiens tout d'abord à apporter une précision à Monsieur le rapporteur lorsqu'il indique, je cite : « ces crédits, s'ils responsabilisent les gestionnaires de ces programmes, échappent,

*d'une certaine manière, au contrôle du Conseil National une fois le programme triennal voté »* fin de citation. S'il est bien clair que le vote du programme triennal par l'Assemblée emporte l'adhésion d'un coût global par opération et d'un échelonnement prévisionnel de la dépense, il ne faut pas perdre de vue que tous les ajustements éventuels opérés par la suite se font en toute transparence et donc en y associant l'Assemblée.

Par ailleurs, s'agissant de la demande du Conseil National de retirer certaines opérations du Programme Triennal d'Équipement Public 2014/2016, le Gouvernement a du mal à comprendre cette position car, comme à chaque nouvelle opération dont la faisabilité est confirmée et décidée d'un commun accord avec l'Assemblée, le Gouvernement les inscrit à ce programme afin de pouvoir signer des contrats d'études ou de travaux qui dépassent le cadre de la dépense annuelle. De plus, depuis la loi autorisant les reports de crédits et la maîtrise de cet outil, la gestion des crédits s'est améliorée et permet d'éviter les doubles inscriptions constatées précédemment.

En l'occurrence, chacune des cinq nouvelles opérations sont en phase d'études préliminaires et ne seront pas remises en cause dans leurs grandes lignes. Aussi, si des ajustements sur ces opérations doivent intervenir, avec des modifications consécutives sur le prochain Programme Triennal d'équipement, ils seront faits en toute transparence et de concert avec l'Assemblée.

Je puis à propos de ces opérations vous apporter les quelques explications suivantes :

- S'agissant du nouveau collège privé du « Roqueville », la demande des Elus d'aménager pour une utilisation à caractère sportif la toiture a bien été intégrée et nous sommes en train de travailler sur cette adaptation qui ne modifiera pas fondamentalement le projet mais qui, si elle est possible, techniquement et réglementairement, parce que l'espace sportif doit obéir à des contraintes réglementaires assez fortes, sous ces deux conditions enrichira, bien sûr, le programme et tout à fait opportun.
- Pour ce qui concerne l'opération de la « Villa l'Engelin », nous travaillons effectivement sur sa configuration définitive comme je l'expliquerai par ailleurs et les adaptations du budget pourront intervenir en conséquence, mais je vais y revenir.
- Pour le projet de « Testimonio II » nous sommes en train d'analyser les trois offres qui ont été déposées – qui vont effectivement de 0 à 100 comme Monsieur le rapporteur le rappelait – et une présentation pourra être faite au Conseil National lors d'une Commission Plénière d'Étude qui a d'ores et déjà été fixée au 13 janvier 2014.

- La réfection du parking du Quai Antoine 1<sup>er</sup> nécessite quant à elle de lancer une consultation d'entreprise qui permettra ensuite de définir les travaux pris en charge par l'assurance et ceux qui reviendront à l'Etat.
- Enfin pour la réfection du Stade Louis II, ces derniers ont trait à une opération d'envergure sur la réhabilitation des fluides et de la toiture de l'ensemble du bâtiment. Un audit des installations a été réalisé et a estimé les travaux à 12,5 M€. Il s'agit de changer pour l'essentiel des installations d'origine datant de 1984. Un échelonnement d'un minimum de six ans apparaît nécessaire à l'exécution desdits travaux, avec un montant estimé, y compris la gestion des travaux par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, de 16,62 M€. Par ailleurs, les crédits inscrits seront également consacrés à un second projet de réhabilitation qui concerne la toiture, la charpente et le bardage du bâtiment dont les travaux débiteront dès 2014, avec une étude préalable, **coût** 250.000 €, pour un montant de travaux estimatif de 1,14 M€.

Par ailleurs, s'agissant d'une autre question soulevée dans le rapport, relative à la demande du Conseil National de l'application du *vade-mecum* par les Services dépendant du Département des Finances et de l'Economie, il convient tout d'abord de rappeler que cela concerne essentiellement la réalisation de travaux de remise en état des logements domaniaux.

Comme le Gouvernement Princier a eu l'occasion de l'indiquer précédemment, la procédure actuelle, en accord avec le Contrôle Général des Dépenses, a permis la remise en location de nombreux appartements libérés (275 appartements domaniaux situés en Principauté et sur les communes limitrophes ont été rénovés au cours des années 2010, 2011 et 2012) tout en assurant la mise en concurrence des entreprises et la sauvegarde des deniers publics.

Pour mémoire, pour tous travaux supérieurs à 3.000 euros, toutes taxes comprises, une consultation est lancée auprès de sociétés « tous corps d'état » de catégorie A et B1. L'entreprise mieux-disante est habituellement retenue.

Ainsi, les entreprises concernées sont, d'ores et déjà, privilégiées.

Mais sur ce point, Monsieur le rapporteur, le Gouvernement, comme il l'a dit en séance privée, est prêt à ouvrir une discussion avec vous. Nous avons prévu une réunion début 2014. Elle vient d'être fixée pour le 29 janvier prochain.

Je ne doute pas que nous arriverons à trouver une solution qui permette tout à la fois une rénovation rapide des logements dans des conditions financières admissibles et préservant les intérêts des entreprises monégasques.

Je terminerai cet examen de certaines questions soulevées par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale par le souhait exprimé par le Conseil National concernant le Plan Culture et le projet de Nuit Blanche en Principauté.

En ce qui concerne le Plan Culture à trois ans, si une certaine lisibilité pluriannuelle apparaît effectivement souhaitable aux institutions culturelles afin de leur permettre d'effectuer une programmation artistique de qualité et des choix ambitieux, la mise en place d'un véritable plan triennal budgétaire culturel se heurte à des difficultés techniques rendant difficile la prévision et l'absorption d'aléas, d'autant plus que, vous le savez, les ressources dont bénéficient les institutions culturelles de la Principauté font appel aux partenariats privés. Aussi, les Services réfléchissent-ils à une formule permettant d'envisager une sorte de programmation pluriannuelle qui, sans prendre forcément la forme d'un plan budgétaire, permettrait une lisibilité à trois ans. Donc, en fait, ce que le Gouvernement propose c'est d'aboutir au même résultat sans forcément passer par la notion du plan budgétaire au sens technique du terme.

Par ailleurs, le Gouvernement Princier a, vous le savez, effectivement considéré avec intérêt l'idée d'une nouvelle manifestation, programmée à un moment creux de l'année, présentant en une sorte « d'unité de temps », un foisonnement de spectacles, sur le concept de la « Nuit Blanche » organisé par ailleurs, tout en considérant que sa conception devait prioritairement et essentiellement faire appel aux ressources locales, tant pour des raisons évidentes de maîtrise des coûts, qu'eu égard à la qualité des institutions culturelles de Monaco.

Ainsi, qu'il a pu l'exprimer lors des séances de travail avec le Conseil National, le Gouvernement, avant d'envisager de faire entrer ce nouveau projet dans une phase active permettant d'en questionner tous les aspects, considère comme indispensable de mettre en œuvre une phase de concertation entre tous les acteurs de la place susceptibles d'y prendre part, afin de mieux cerner les intentions à poursuivre, d'apprécier la potentialité pour les différents organismes de Monaco d'y prendre éventuellement part, de délimiter plus précisément les lignes directrices du concept, ainsi que son cadrage, afin d'en pré- dimensionner l'ampleur et les nécessaires sources de financement, y compris privées, à mobiliser sur un tel événement.

Ce ne sera qu'après cette première phase qu'il sera possible d'envisager les modalités de sa mise en œuvre pratique, d'en déterminer le maître d'œuvre et d'apprécier les besoins budgétaires associés.

Le Conseil National sera, bien évidemment, tenu informé du développement de ce projet et associé au groupe de travail que M. Paul MASSERON va mettre en place à cet effet dès le début de l'année 2014.

J'en viens à présent à différents sujets d'importance évoqués dans le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, à commencer par la surdensification volumétrique en matière d'urbanisme.

Pour commencer, je souhaiterais tout d'abord vous apporter des précisions quant aux interrogations de la Commission sur la nature des recettes issues des produits de cessions. Ces derniers ont concerné une opération de surdensification à Fontvieille pour 6,3 M€, somme inscrite en résultat de l'exercice 2012. Pour 2013, comme pour 2014, une somme forfaitaire fixée à 8 M€ a été portée au budget, plusieurs opérations étant susceptibles de se concrétiser.

S'agissant de la nécessité de mettre en place une règle pour la surdensification volumétrique, je tiens à redire que le Gouvernement partage les préoccupations du Conseil National tant en matière d'équité que de transparence. Je voudrais m'attarder un instant pour bien poser les termes de la question car il s'agit d'un sujet complexe.

Comme vous le savez, en matière d'urbanisme, les autorités compétentes sont régulièrement approchées par des opérateurs désireux de réaliser, sur le territoire monégasque, des projets de promotion immobilière nécessitant une adaptation des règles en vigueur, voire des désaffectations d'emprises domaniales, dès lors que le volume des constructions projetées excède les indices qui leur sont normalement affectés.

Dans le cas où de telles opérations sont autorisées, il est de longue date d'usage que les pétitionnaires concernés s'acquittent, au profit de l'Etat, d'une participation financière ou d'une dation de surfaces bâties, voire d'une combinaison de ces deux modalités. Cette pratique a longtemps relevé de l'empirisme et procédé de la négociation de gré à gré entre l'Administration et les demandeurs sans que celle-ci ne soit encadrée par une quelconque norme.

Dès lors, le Gouvernement Princier, ainsi qu'il s'y était engagé, a décidé de formaliser un document précisant les règles de ces négociations afin que celles-ci puissent être réalisées en toute transparence. J'ai adressé à ce propos un courrier au Président du Conseil National vendredi dernier – en regrettant qu'il lui ait fallu tout le week-end pour traverser la Place – qui définit précisément les lignes directrices relatives à la surdensification volumétrique qui vont désormais être appliquées lors de chaque opération.

Ces règles ont fait l'objet d'un examen et d'une approbation par le Conseil de Gouvernement la semaine dernière.

Ce dispositif se décline en deux temps :

- 1) Un promoteur projetant une opération nécessitant une modification de la réglementation d'urbanisme aux fins d'augmenter la densité autorisée sur une unité foncière déterminée adressera de sa propre initiative à l'autorité administrative une offre de concours ; celle-ci aura pour finalité de compenser l'impact de la construction à venir sur la vie urbaine en général, en l'absence, par définition, de prise en compte, par la programmation urbanistique de l'Etat, des effets inhérents à ces constructions non prévues.
- 2) Dans sa missive en réponse au demandeur, l'autorité compétente exposera que lorsqu'elle est saisie d'offres de cette nature, elle fixe de manière identique pour tous les offrants le montant des fonds de concours qu'ils se proposent d'apporter, selon des règles et barèmes établis et connus de tous. La somme n'est évidemment pas la même pour tous, mais le mode de calcul de la somme est le même pour tous et connu avant. La réponse de l'administration énoncera *in fine*, par application de ce document, le montant du concours volontaire qui sera apprécié de la part du promoteur pour compenser les impacts des constructions non prévues qu'il projette.

Je conclurai sur ce point en indiquant bien sûr que ce document sera naturellement porté à la connaissance des opérateurs immobiliers concernés.

Ce dispositif, loin donc de porter atteinte à l'attractivité de la Principauté, fixe en toute transparence des règles applicables à tous, des règles connues à l'avance, des règles stables et je pense que nous pouvons nous féliciter de cette avancée.

S'agissant maintenant de l'importante question du logement, je souhaiterais commencer par faire un point de la situation concernant la Villa Ida.

Le Gouvernement rappelle à cet égard que, suite à la transmission d'une synthèse de l'étude intitulée « Possibilités constructives autour de la Villa Ida » au Collectif Grand Ida, dont les membres de l'Assemblée ont d'ailleurs été rendus destinataires, la construction d'une école primaire dans ce projet est bien intégrée dans plusieurs scénarii transmis. A ce jour, le Gouvernement Princier demeure dans l'attente d'un retour du Collectif Grand Ida sur les solutions envisageables.

Par ailleurs, et dans le cas où l'intégration d'une école primaire ne serait pas retenue pour ce projet, le Gouvernement relancerait les études qu'il a suspendues dans l'attente de l'évolution du projet de « Grand Ida » qui devrait arriver dans une phase de concrétisation en début d'année 2014.

Pour ce qui concerne la Villa l'Engelin, les Services techniques compétents de l'Administration sont effectivement actuellement en train d'étudier les différentes possibilités afin de permettre une livraison de cette opération fin 2018. Un planning détaillé pourra être prochainement établi et vous sera immédiatement transmis.

S'agissant de l'augmentation de la capacité de cette opération, suite à la Commission Plénière d'Etudes consacrée aux Grands Travaux du 12 novembre dernier, un test d'une nouvelle volumétrie est actuellement en train d'être examiné, le principe étant, je le confirme, de développer des étages supplémentaires, tout en demeurant en-deçà de l'altimétrie maximale qui imposerait l'application des règles applicables aux Immeubles de Grande Hauteur. Je pense que nous pourrons très prochainement vous apporter une réponse quant à la capacité définitive de cette opération nouvelle dont nous avons convenu de la réalisation juste avant l'été.

Je voudrais ensuite revenir avec une attention toute particulière sur la question des besoins en logements domaniaux pour les Monégasques, car il s'agit d'une préoccupation partagée qui, si elle concerne naturellement le Conseil National, est aussi l'une des premières priorités du Gouvernement Princier.

A ce titre, je ne voudrais pas, Monsieur le rapporteur, entrer dans une querelle stérile de chiffres tant le sujet qui nous préoccupe dépasse ces seules considérations et touche aux conditions de vie de nombre de Monégasques. Je dois cependant dire que les mots qui sont avancés dans le rapport, tels que « *situation alarmante* » ou « *pénurie* » me paraissent quelque peu dépasser la réalité à laquelle nous sommes confrontés.

Vous le savez, le Gouvernement a souhaité pouvoir avoir une vision prospective sur les dix années à venir et a, à cet effet, confié une étude à l'I.M.S.E.E. dont le Président du Comité scientifique, le Professeur CHIAPPORI, dont je ne vais pas ici rappeler les compétences internationalement reconnues, a validé le contenu, à tel point qu'il est venu ici même, devant vous, en présenter les résultats.

Cette étude, dont les résultats ne sont pas infirmés par les constatations issues de la dernière Commission d'attribution, a démontré que les besoins à l'horizon 2022 étaient de 500 logements. Face à ceux-ci et entre 2012 et fin 2014, 528 appartements neufs ont été ou vont être livrés, auxquels s'ajouteront les appartements de restitution qu'on peut estimer à environ 80 unités. C'est donc 610 personnes ou foyers monégasques qui seront logés dans cette période entre 2012 et 2014.

Rien que cette année nous avons attribué 220 logements neufs.

En 2014, nous aurons les 161 appartements d'Odéon et environ 70 supplémentaires qui découlent des attributions de 2013.

En 2015, nous disposerons des logements libérés suite aux attributions d'Odéon, soit au minimum une soixantaine d'appartements. Donc, le moins que l'on puisse dire c'est que ce n'est pas rien comme effort fait pour le logement.

Ainsi donc, je crois que l'ampleur du problème a bien été prise en compte et que le Gouvernement, en accord avec le Conseil National, a bien su prendre les mesures qui s'imposaient. Ceci dit, et je vous rejoins sur ce point, Monsieur le rapporteur, l'étude de l'I.M.S.E.E. mettait en évidence une autre dimension du problème qui est celle de la mobilité au sein du Parc domanial sur laquelle beaucoup reste à faire, j'ajouterais bien, presque tout reste à faire. Nous devons effectivement tout à la fois réexaminer la question d'ensemble des loyers, celle des critères d'attribution pour inciter à des changements d'appartements dès lors que ceux-ci permettent de satisfaire d'autres besoins légitimes. C'est le travail qui nous attend lors des prochains mois et je ne serais pas hostile à ce que nous puissions imaginer de nouveaux dispositifs à caractère incitatif tels que par exemple des aides à la mobilité.

Nous avons également une autre réflexion à mener à bien qui est celle des livraisons à l'horizon 2020, et au-delà, et ce afin de permettre la rénovation ou la reconstruction de certains des immeubles domaniaux les plus anciens. Les capacités foncières existent en la matière et je ne citerais par exemple à ce propos que l'Annonciade II ou encore certains secteurs des Délaiés S.N.C.F.. Dans cette phrase, le Gouvernement donne donc son accord à ce que nous prévoyions des immeubles permettant de restructurer, de reconstruire des logements des plus anciens des immeubles domaniaux.

Pour en terminer sur cette importante partie de mon propos, relative au logement, j'évoquerai la question de la partie domaniale de la « Tour Odéon ».

Naturellement, Monsieur le rapporteur, nous avons déjà commencé à réfléchir à la question des loyers et des charges.

Les prestations intérieures des logements domaniaux au sein de l'opération « Tour Odéon » seront équivalentes à celles du complexe « Les Jardins d'Apolline », le loyer au mètre carré s'approchera de ce dernier immeuble avant application des coefficients habituels de pondération.

Pour effectuer une première simulation hors pondération, l'Administration des Domaines a demandé à la société « S.C.I. ODEON » de communiquer le détail des surfaces dites « habitables » calculées à l'identique de tous les appartements domaniaux.

De plus, l'attention de la société « S.C.I. ODEON » a été appelée à de nombreuses reprises par l'Administration des Domaines sur la nécessité de rationaliser les charges locatives

des logements domaniaux sans pour autant priver les résidents qui le souhaiteraient de différents services et prestations.

L'Administration des Domaines et la société « S.C.I. ODEON » ont ainsi convenu que le coût des services (salle de sport, piscine, sauna...) ne serait pas inclus dans les charges mais facturé directement aux locataires qui désireraient en bénéficier.

La société « S.C.I. ODEON » travaille par ailleurs à une estimation des charges et doit nous la transmettre au plus tôt.

Comme vous le voyez, nous sommes évidemment également attentifs à ce sujet car nous savons qu'il est d'importance pour les Monégasques. Nous avons quelques mois encore pour agir et nous les mettrons à profit pour intervenir s'il le faut au plan législatif pour que les charges appliquées à ces appartements soient dans la norme habituelle des charges des logements domaniaux.

Pour ce qui concerne la vente de certains appartements, je voudrais vous dire qu'aux yeux du Gouvernement une telle solution ne pourrait se concevoir que dans la mesure où elle ne porterait pas atteinte aux besoins légitimes exprimés par des candidats monégasques et où elle permettrait d'anticiper une livraison ou une acquisition avant les opérations « Testimoio II » et « l'Engelin ». Je pense donc que nous pourrions en reparler après le dépôt des candidatures pour les attributions de la « Tour Odéon ». Celles-ci pourront permettre de satisfaire des besoins immédiats mais également, si nous nous mettons d'accord sur des critères d'attribution adaptés, de favoriser la mobilité au sein du Parc. Pour résumer ce passage je voudrais préciser que le Gouvernement n'est pas favorable à déclarer aujourd'hui qu'une partie des appartements de la Tour Odéon, y compris la partie des cinq pièces, n'est pas accessible aux Monégasques. Je préférerais que nous attendions de voir s'il y a une demande, de quelle façon est constituée cette demande et que nous en tirions des conséquences pour ensuite, évidemment, répondre très vite.

En conclusion, Monsieur le rapporteur, le Gouvernement considère que les projets en cours sont bien de nature à satisfaire les besoins à venir. Nous aurons par contre à faire face à un manque de logements neufs de 2015 à 2018. Il faut que nous travaillions ensemble sur ce sujet, mais la solution que vous évoquez d'une opération examinée par le passé à la Condamine – je le rappelle une opération qui ne contenait que des deux pièces – ne paraît pas *a priori* correspondre à cet impératif de calendrier.

Ce que je vous propose concrètement, il s'agit évidemment d'un engagement public, c'est donc de faire un point au moment des attributions d'Odéon. Nous pourrions à ce moment-là voir si la solution de vente de certains appartements est pertinente, et si elle est pertinente le

Gouvernement sera d'accord. S'il faut envisager une ou plusieurs opérations intermédiaires de plus faible ampleur pour compléter notre programme de livraison et nous avons tout 2014 pour y réfléchir ensemble.

Le Gouvernement, je le dis solennellement, abordera cette discussion avec un esprit ouvert et pragmatique.

Concernant à présent les Grands Travaux évoqués dans son rapport par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, je commencerai par la question de la mise en double sens du tunnel descendant.

Comme vous pouvez l'imaginer, cette hypothèse n'a évidemment pas échappé au Gouvernement et elle a été soigneusement étudiée au moment de l'élaboration du projet initial. En définitive, l'éventualité d'un tunnel en double sens permanent a dû être écartée. Elle aurait en effet induit la réalisation d'un tout autre ouvrage dont le coût aurait été très sensiblement supérieur et beaucoup plus problématique en terme d'instruction du dossier sur le plan de la sécurité avec les instances françaises. Je me permets d'insister sur ce dernier point car il est fondamental. Nous ne maîtrisons pas les contraintes de sécurité du tunnel puisque si l'entrée et la sortie du tunnel sont à Monaco, le tunnel est en France.

Aujourd'hui, la réflexion du Gouvernement s'est engagée sur la pertinence d'inverser le sens de circulation de ce tunnel au cas où le besoin s'en ferait sentir de façon ponctuelle. Par exemple, si un accident intervenait dans le tunnel Rainier III ou, si besoin était, pour permettre une évacuation plus rapide du quartier de Fontvieille, ce ne sont que des exemples. A cette fin, début 2013, des voiries ont été redéfinies à la tête amont du tunnel, avec la réalisation d'un encorbellement afin de faciliter son exploitation dans le sens montant. De façon ponctuelle, le sens de circulation dans ce tunnel prioritairement descendant pourra donc être inversé.

Je crois sur ce point que nous ne pourrions pas aller au-delà car les contraintes de sécurité sont encore plus fortes aujourd'hui qu'au moment de l'élaboration du projet.

Nous regardons néanmoins de près les possibilités qui existent peut-être physiquement sans élargir le tunnel, de créer éventuellement une voie supplémentaire, comme évoqué par le Président de la Fédération patronale, mais nous ne sommes pas sûrs de la possibilité de pouvoir réaliser cette voie supplémentaire et surtout de sa compatibilité avec la déclaration d'utilité publique actuelle. Envisager de demander une nouvelle déclaration d'utilité publique c'est retarder de nombreuses années le tunnel et c'est aussi entrer dans une zone inconnue quant à l'issue de la demande.

J'en viens à présent à une opération d'envergure majeure et particulièrement structurante pour l'avenir de la Principauté, je veux bien entendu parler du projet d'urbanisation en mer.

J'ai bien perçu, Monsieur le rapporteur, votre préoccupation et votre inquiétude.

Je voudrais vous rassurer et une lecture attentive du règlement de la consultation devrait également y contribuer.

Il n'est pas question dans ce sujet d'une importance fondamentale pour le devenir du pays de laisser à un opérateur, quelles qu'en soient les qualités et compétences, le soin de définir les contours de ce futur quartier de la Principauté.

La démarche suivie par le Gouvernement avec l'expérience du projet de précédente extension en mer, me semble au contraire empreinte d'une grande logique.

Nous avons commencé par publier ce règlement de consultation qui fixe un certain nombre de spécifications qui dictent le cadre de la réalisation du projet et son économie globale. Sans toutes les citer, ces spécifications sont les suivantes.

La superficie de l'extension sera d'environ 6 hectares. Le projet devra prêter une attention particulière à l'insertion dans l'environnement, en particulier au respect de l'environnement marin, du voisinage, des sites et paysages, ainsi qu'à la gestion durable de l'énergie et des déchets. Une étude d'impact complète sur l'ensemble des phases du projet devra être réalisée. Le nouveau quartier sera conçu comme un « éco-quartier » correspondant à un Système de Management Environnemental. Les techniques susceptibles d'être employées pour sa réalisation seront strictement encadrées. Il devra être réalisé en superstructure et comporter des surfaces attribuables à des activités diversifiées, ainsi que des équipements publics.

Cette nouvelle façade maritime devra renvoyer une image qualitative et contemporaine pour la Principauté en respectant son identité paysagère et urbaine.

L'extension sera naturellement accessible aux véhicules à moteur mais restera principalement dédiée en surface aux usages piétonniers et aux modes doux. Les espaces publics de bord de mer devront demeurer accessibles.

Telles sont les exigences que nous avons fixées en y ajoutant le critère de l'association des entreprises monégasques.

C'est à partir de ces exigences que nous avons souhaité pouvoir recueillir les candidatures de groupements qui, outre leurs capacités techniques doivent disposer de la stature financière pour assurer le financement, la conception et la réalisation des travaux d'infrastructure et de superstructure, en y associant comme je le disais à l'instant les entreprises monégasques.

Comme je l'ai écrit au Conseil National dès le 11 octobre dernier, cette consultation a permis d'enregistrer le dépôt de quatre candidatures. Une première phase de sélection a conduit à en sélectionner deux d'entre elles.

Nous sommes actuellement en train de mesurer les capacités de ces dernières et le choix du groupement avec lequel nous entrerons en discussion pour une durée limitée à une année devrait intervenir début 2014. Ces discussions s'inscriront dans le cadre strict fixé par le cahier des charges auquel naturellement celui-ci devra se conformer.

Il va de soi par ailleurs, Monsieur le rapporteur, que le Conseil National sera amené à jouer le rôle qui est le sien et à être informé régulièrement, ce que le Gouvernement entend naturellement faire dès que le choix du premier groupement sera fait. Autrement dit, pour commenter ce passage, le choix de la méthode du Gouvernement a été le suivant : on ne choisit pas des projets, on choisit des partenaires capables de réaliser l'extension en mer. On ne choisit pas un projet, c'est, me semble-t-il, une démarche sage car vous pouvez avoir une belle maquette, de belles photos, un bon montage en 3D et dire que cela est formidable mais qu'après le groupement qui propose cela n'ait pas les capacités juridiques, techniques, environnementales, urbanistiques de réaliser. J'ajoute, fort de l'expérience de la précédente extension en mer, que la méthode qui a été choisie par le Gouvernement est une méthode peut-être un peu laborieuse, qui n'est peut-être pas très séduisante, mais c'est une méthode plus sûre que de commencer par le projet. Donc, aujourd'hui, nous avons deux entreprises sélectionnées qui sont toutes les deux, *a priori*, capables sous tous ces aspects de réaliser l'extension et ensuite de vendre aussi les immeubles, etc... Nous allons choisir la meilleure et dès que le choix sera fait, évidemment, le Conseil National sera informé et associé ensuite à la définition et aux échanges nécessaires pour élaborer un projet au cours de l'année suivante.

Bien entendu, Monsieur le rapporteur, les aspects fiscaux de ce projet, je voudrais vous rassurer, n'ont pas été oubliés. Un accord avait été trouvé avec la France sur la question de la T.V.A. dans le cadre du précédent projet. Nous avons d'ores et déjà saisi la partie française et avons bon espoir d'aboutir à une solution positive assez rapidement.

S'agissant maintenant du Nouveau Yacht Club de Monaco, j'ai bien compris, Monsieur le rapporteur, votre préoccupation quant à son coût de fonctionnement dans la perspective de son ouverture prochaine. C'est un outil exceptionnel et qui effectivement impressionne par son dimensionnement. L'objectif que s'est fixé l'association pour le nouveau bâtiment est d'arriver à équilibrer à terme son budget.

Ceci dit, la mise en fonctionnement, les cérémonies de son inauguration qui doit nécessairement avoir un retentissement international et la capacité nouvelle de cet équipement

impliqueront que les premières années devront nécessiter le versement d'une subvention pour compenser un déficit d'exploitation. Ce n'est pas une grande découverte que d'affirmer cela.

Il faudra être vigilant en la matière afin de la limiter dans un cadre admissible et croyez bien que nous avons d'ores et déjà attiré l'attention de ses gestionnaires à ce sujet mais nous pourrons, bien sûr, y revenir dans le cadre des séances d'examen de ce projet de budget.

Outre ces considérations financières certes importantes comme pour tous les investissements publics, il faut, selon moi, aller au-delà de la vision d'un club privé dédié uniquement à ses membres, un Club refermé sur lui-même offrant un cadre somptueux à ses membres mais sans plus, il faut au contraire considérer le Yacht Club ~~est~~ comme une institution au service de la promotion et de l'attractivité de la Principauté de Monaco à l'international.

En effet, le yachting demeure un secteur générateur de retombées directes et indirectes non négligeables pour Monaco. La volonté demeure de créer un pôle nautique avec pour vocation d'offrir une plate-forme de communication à l'ensemble des professionnels du Yachting, très nombreux en Principauté, et contribuera à l'animation du Port Hercule et à la promotion de Monaco, et même, soyons ambitieux, pour conforter la position de Monaco dans le monde, comme capitale du Yachting.

La Société d'Exploitation des Ports de Monaco et le Yacht Club de Monaco ont signé un contrat pour conférer à ce dernier la mise à disposition de places d'amarrage dans l'avant-port Hercule en respect de la loi numéro 1.303 du 20 juillet 2005 fixant les conditions d'exploitation des ports et ce, le Gouvernement y a veillé, jusqu'à la fin de l'actuelle concession donnée à la S.E.P.M..

Dans le cadre de cette convention d'exploitation qui n'est pas une sous-concession, le Yacht Club de Monaco s'engage à reverser à la S.E.P.M. un montant correspondant à celui généré par l'avant-port jusqu'à ce jour ce qui explique la reconduction des recettes escomptées pour la S.E.P.M. pour 2014.

Je tiens à vous indiquer, Monsieur le rapporteur, qu'une fois l'ensemble des éléments finalisés concernant le budget prévisionnel du nouveau Yacht Club, tant en dépenses qu'en recettes, une réunion de la Commission des Concessions de Services Publics sera bien évidemment organisée afin d'informer pleinement l'Assemblée.

Par ailleurs, et d'une manière générale sur les Grands Travaux, le Gouvernement tient à préciser qu'il partage le point de vue de Monsieur le rapporteur quant à l'intérêt de pouvoir disposer, pour chaque opération, d'un budget prévisionnel de fonctionnement. Ce type de document est pourtant parfois, comme pour un bâtiment comme celui du Conseil National ou du nouveau Yacht Club, dont le périmètre change fortement, difficile à mettre en forme par

anticipation. En revanche, évidemment, pour une école, une crèche, un immeuble d'habitation, la chose est plus facilement réalisable, mais le Gouvernement partage votre remarque Monsieur BURINI, bien souvent les investissements ne rapportent pas ensuite mais coûtent en fonctionnement ; en revanche il y a des investissements qui rapportent.

Je voudrais également évoquer un autre grand projet de construction soulevé par Monsieur le rapporteur, à plus long terme cette fois, le nouveau Centre Hospitalier Princesse Grace.

Le Gouvernement a élaboré, en dernier lieu en 2008, un schéma d'orientation sanitaire, c'est-à-dire un cadre de référence dans lequel doivent s'inscrire les évolutions futures de l'offre de soins préventifs, curatifs et palliatifs, pour les cinq années suivantes.

Ce schéma, qui concerne toute la politique de santé publique de la Principauté, est en train d'être mis à jour et sera donc présenté aux élus en 2014.

En ce qui concerne le Centre Hospitalier Princesse Grace en particulier, je tiens à rappeler que, dans le cadre de l'élaboration du Projet médical du nouvel hôpital, une large concertation a été menée entre le Gouvernement, la Direction de l'hôpital et les Chefs de Service de cet établissement.

Ainsi le plan technique détaillé, qui met en œuvre ce projet médical, s'appuie sur un schéma d'organisation des soins conforme aux besoins de la patientèle et aux réalités du bassin de population retenu pour le dimensionnement de l'hôpital et adapté aux évolutions futures de la médecine.

Je souhaiterais relever par ailleurs que le Gouvernement Princier, soucieux d'entretenir une concertation fructueuse avec le Conseil National, a fait connaître au Président de votre Assemblée, par lettre du 15 novembre 2013, son accord pour que puissent être organisées autant de réunions que nécessaires concernant le projet du futur C.H.P.G. et dont la préparation et le format, et je souligne le format, s'effectueront de concert entre le Conseil National et le Gouvernement.

D'ailleurs, notre première réunion sur ce projet interviendra d'ailleurs dès le 4 février prochain.

J'en viens à présent à un sujet de toute première importance pour l'avenir de la Principauté, à savoir la situation de la Société des Bains de Mer.

Je voudrais dire en tout premier lieu que je forme le vœu, Monsieur le rapporteur, que suite à la réunion qui s'est tenue le 3 décembre dernier ce dossier soit abordé de façon apaisée et en dehors de toute polémique inutile qui, *in fine*, nuise à la société.

Le Gouvernement rejoint l'Assemblée et considère effectivement comme elle que l'avenir de Monaco et des Monégasques est intimement lié à la bonne santé de cette société et à ses perspectives de développement.

Le Gouvernement ne peut donc qu'appuyer et soutenir les orientations arrêtées dans le domaine des jeux qui demeurent effectivement le cœur de métier de la société. La recherche de nouvelles clientèles, la création d'une école des jeux en 2014, l'accroissement des moyens affectés à la formation continue, sont des mesures qui vont effectivement, comme vous l'avez dit, Monsieur le rapporteur, dans le bon sens. Soyez assuré également que le Gouvernement sera et est attentif à la question du respect de la priorité nationale des emplois dans la société et ce, comme vous le soulignez, à compétences égales.

Pour l'avenir, les travaux de rénovation de l'Hôtel de Paris et du Sporting d'Hiver représentent des investissements indispensables car il importe effectivement de rénover en profondeur le fleuron hôtelier de la Principauté qu'est l'Hôtel de Paris, qui d'ailleurs je crois de mémoire a fait l'objet dans l'histoire de sept programmes de rénovation totale, afin qu'il puisse concurrencer les plus hauts standards internationaux. Nous souhaitons et nous l'avons dit dès l'origine du projet aux dirigeants de la S.B.M. que cette opération – la rénovation de l'Hôtel de Paris – se déroule avec un accomplissement social exemplaire et digne de la Principauté, c'est-à-dire sans licenciement.

Le projet du nouveau Sporting d'Hiver quant à lui est un réel gage pour l'avenir tant les logements, les bureaux et les commerces de très haut niveau contribueront à l'attractivité encore renforcée du Carré d'Or de Monte-Carlo.

Lors de la réunion du 3 décembre dernier vous avez pu avoir une présentation de ce magnifique projet qui pourrait nécessiter la cession d'une parcelle du domaine public de l'Etat après naturellement que vous ayez voté préalablement son déclassement.

Nous avançons dans ce domaine car je crois qu'il serait dommage de ne pas saisir cette opportunité, ce qui aurait pour conséquence d'amputer une partie d'un immeuble de bureaux.

Nous sommes en train de finaliser les derniers détails techniques et j'espère que nous pourrons début 2014 vous saisir d'un projet de loi.

Tous ces projets représentent un investissement de l'ordre de 600 M€ effectivement. Une augmentation de capital pour faire face à celui-ci est, comme vous le soulignez, envisagée et les dirigeants de la société sont en train de travailler sur ce sujet. La plus Haute Autorité de l'Etat s'est déjà publiquement exprimée et n'a laissé aucun doute sur le fait que l'Etat restera en toute hypothèse fortement majoritaire au sein de cette société.

Le Gouvernement prend note avec attention de la position exprimée ce soir par la majorité dont il tiendra naturellement le plus grand compte. Nous tiendrons, bien entendu, une réunion de la Commission tripartite dans le courant du premier trimestre 2014, ce qui nous permettra de faire un nouveau point.

Je souhaite enfin revenir sur un autre sujet qui concerne directement un grand nombre de Monégasques, à savoir la Fonction Publique.

Vous évoquez en effet, Monsieur le rapporteur, une augmentation des dépenses de personnel pour 2014 et relevez fort justement qu'une partie de cette augmentation est imputable à l'élargissement du périmètre d'action de l'Etat. La Commission des Finances et de l'Economie Nationale recommande à cet égard, je cite : « *de favoriser le redéploiement, la formation continue et l'adaptabilité des fonctionnaires* ».

Cela étant, je suis d'accord avec cette recommandation et c'est d'ailleurs précisément ce que s'emploie à faire le Gouvernement depuis plusieurs années puisque le budget de formation alloué à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique s'est accru de 20 % par an entre 2008 et 2011, passant de 600.000 € à 1 M€, montant auquel il est depuis stabilisé. La plupart des formations effectuées ont précisément pour objet d'améliorer les compétences des fonctionnaires et agents de l'Etat pour les adapter aux évolutions de leur métier, mais également, pour ceux qui le souhaitent, de donner une nouvelle orientation à leur carrière.

S'agissant de favoriser les redéploiements, là aussi, le Gouvernement a mis en place depuis mai 2011 une mesure qui vise à ne pas renouveler systématiquement tout poste se libérant en cas de départ à la retraite ou de démission. L'objectif est d'obtenir une meilleure maîtrise des dépenses de personnel et une optimisation des allocations de ressources humaines en réaffectant certains postes à des domaines d'action prioritaires.

Cette obligation de maîtrise doit s'appliquer à tous. Chaque Service, chaque Institution publique doit être attentif avant de demander un renouvellement de poste et, plus encore, avant de solliciter des créations.

Il convient toutefois de préciser que cette mesure de contrôle mise en place par le Gouvernement – qui n'est pas très simple à concrétiser mais qui est en cours – ne concerne pas le Vivier. Nous pensons d'une manière générale que le recrutement de jeunes Monégasques dans la Fonction Publique est souhaitable car il constitue un investissement dans des compétences pour l'avenir.

Enfin, je tiens à rappeler que l'augmentation des dépenses de personnel s'explique également par la poursuite de la politique de soutien au pouvoir d'achat. Ainsi, même si cela

n'a pas été demandé expressément par le Conseil National, je veux vous annoncer ce soir une revalorisation du point d'indice, qui impacte directement les revenus des fonctionnaires, des agents de l'Etat et des retraités, de + 0,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Il faut d'ailleurs remarquer en la matière que la Principauté est l'un des derniers pays à ne pas avoir gelé les revenus des employés et des retraités de sa Fonction Publique. En France, la valeur du point d'indice est par exemple gelée depuis 2010 et le pouvoir d'achat des fonctionnaires ne cesse ~~de~~ de reculer (- 0,4% dans la Fonction Publique d'Etat et - 0,8 % dans la Fonction Publique Territoriale, alors qu'il a augmenté en revanche de 0,2 % dans le secteur privé français). Monaco est également l'un des derniers Pays à ne pas avoir réduit le nombre global de fonctionnaires, dans un souci de service public optimisé et visant l'excellence.

Pour autant, je peux vous assurer que le Gouvernement veille à contenir ses dépenses de personnel dans des limites raisonnables, en encadrant notamment les mesures d'avancements tout en continuant de récompenser le mérite, afin de maîtriser cette partie conséquente de la dépense publique.

Par ailleurs, puisque vous signalez vous-même, Monsieur le rapporteur, l'importance dans ces dépenses de personnel des charges sociales, en relevant notamment les 66 M€ affectés au seul paiement des retraites, on pourrait d'ailleurs ajouter aussi la très forte augmentation de cette dépense sur les trois dernières années, laissez-moi vous dire que, si le Conseil National en était d'accord, Monsieur le Président, le Gouvernement serait disposé à lancer une étude sur le sujet et à l'y associer car il s'agit évidemment d'une charge croissante pour nos finances publiques qui ne fera que croître encore plus. Nous pourrions, si vous en êtes d'accord, constituer un groupe de travail mixte avec un actuairiste spécialisé à définir ensemble et deux experts désignés chacun par le Gouvernement et le Conseil National pour cette étude qui n'aurait pas de calendrier précis mais qui nous permettrait d'éclairer un peu l'évolution de ce sujet dans les années à venir pour nous permettre le moment venu de débattre et de prendre une décision.

Avant d'en terminer sur ce sujet, je voudrais rappeler ce soir que le Gouvernement attache une attention toute particulière au projet de loi qu'il a déposé il y a deux ans pour rénover le statut de la Fonction Publique. Je sais que la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a commencé à y travailler et qu'une réunion devrait se tenir prochainement. Pour le Gouvernement, il est important de voter rapidement ce texte qui a pour vocation d'inscrire dans la loi que le statut de fonctionnaire sera désormais réservé aux seuls Monégasques. Un texte réglementaire d'application viendra par ailleurs sécuriser, vous le savez, la situation des agents de l'Etat.

En conclusion, je voudrais insister sur le fait que le Gouvernement, en élaborant son budget pour l'année 2014, continue d'afficher une vision à la fois pragmatique et ambitieuse pour l'avenir de la Principauté en mettant notamment l'accent sur les investissements productifs.

Le fait d'avoir retrouvé le chemin de l'équilibre budgétaire doit nous encourager à ne pas relâcher nos efforts, sachant que l'objectif est de revenir à un excédent structurel durable qui a permis, je le rappelle et personne ne l'a oublié, la constitution du Fonds de Réserve Constitutionnel, garant de l'indépendance de la Principauté.

C'est ainsi que le Gouvernement pense avoir, dans le respect des orientations établies et fixées par Son Altesse Sérénissime notre Prince Souverain, pris en considération les observations formulées par le Conseil National.

Les priorités que vous avez clairement identifiées, Monsieur le rapporteur, à savoir l'équilibre budgétaire, l'investissement, le logement des Monégasques et la S.B.M., sont entièrement partagées par le Gouvernement, ce qui laisse présager de bonnes choses pour la suite du travail que nous avons ensemble à effectuer.

Il importe en effet que les nationaux, les habitants, les entrepreneurs et les salariés qui sont la principale richesse de Monaco puissent avoir confiance dans l'année qui s'annonce pour que la situation de la Principauté demeure privilégiée dans un contexte international toujours aussi incertain.

Au moment où nous allons entamer la discussion générale et l'examen de ce Budget Primitif 2014, je souhaiterais une nouvelle fois remercier Monsieur BURINI pour l'important travail réalisé, en espérant avoir répondu à l'ensemble des demandes formulées par la commission qu'il préside. Monsieur le rapporteur, vous avez cité une phrase de RENAN sur la nation, je la partage en ce que Monaco peut, effectivement, croire en son avenir. Les Monégasques, les résidents, tous ceux qui travaillent et apportent leur contribution à la prospérité de ce Pays peuvent avoir confiance en lui, en son devenir. Dans un contexte international qui n'est pas toujours favorable, les orientations pour son développement et pour sa prospérité se retrouvent dans ce projet de budget établi par le Gouvernement Princier sous la Haute Autorité du Prince, dont nous allons discuter à partir de ce soir.

Je vous remercie de votre attention.